

Federal Communication Commission Interference Statement

This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation.

This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communication. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio and television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna
- Increase the separation between the equipment and receiver
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected
- Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

The Wireless USB DAC-1 must be installed and used in strict accordance with the manufacturer's instructions. This device complies with the following radio frequency and safety standards.

This device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions:

- (1) This device may not cause harmful interference, and
- (2) This device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

This device complies with Industry Canada licence-exempt RSS standard(s).

Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause interference, and (2) this device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.

The user manual for local area network devices shall contain instructions related to the restrictions mentioned in the above sections, namely that:

- (i) the device for operation in the band 5150-5250 MHz is only for indoor use to reduce the potential for harmful interference to co-channel mobile satellite systems;

This equipment should be installed and operated with a minimum distance 20cm between the radiator and your body

Warning:

Changes or modifications to this unit not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate the equipment.

DÉCLARATION RELATIVE AUX INTERFÉRENCES DE LA FEDERAL COMMUNICATION COMMISSION

Cet appareil a été testé et déclaré conforme aux limites relatives aux dispositifs numériques de classe B, conformément à la section 15 des réglementations de la FCC. Ces limites sont conçues pour assurer une protection raisonnable contre les interférences intempestives lorsque l'appareil est utilisé dans un environnement Residential Cet appareil génère, utilise et peut émettre de l'énergie radiofréquence et s'il n'est pas installé et utilise conformément aux instructions, il risque de provoquer des interférences avec les communications radio. Il est néanmoins impossible de garantir qu'aucune interférence ne se produira dans un environnement spécifique. Si cet appareil provoque des interférences au niveau de la réception de la radio ou de la télévision, ce qui peut être déterminé en éteignant et en rallumant l'appareil, il est recommandé d'essayer de les corriger à l'aide de l'une ou de plusieurs des mesures suivantes :

- Réorientez ou déplacez l'antenne de réception.
- Augmentez la distance entre l'appareil et le récepteur.
- Branchez l'appareil sur une prise secteur se trouvant sur un circuit différent de celui du récepteur.
- Consultez votre revendeur ou un technicien de radio/TV expérimenté si vous avez besoin d'aide. L'USB sans fil DAC-1 doit être installé et utilisé en stricte conformité avec les instructions du fabricant. Cet appareil respecte les normes de fréquences radio et de sécurité suivantes.

Cet appareil est conforme à la section 15 des réglementations de la FCC. Le fonctionnement de l'appareil est sujet aux deux conditions suivantes :

- (1) cet appareil ne doit pas provoquer d'interférences néfastes, et
- (2) cet appareil doit tolérer les interférences reçues, y compris celles qui risquent de provoquer un fonctionnement indésirable.

Le présent appareil est conforme aux CNR d'Industrie Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes :

- (1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage, et
- (2) l'utilisateur de l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

Le manuel d'utilisation pour les dispositifs de réseau local doit contenir des instructions relatives aux restrictions mentionnées dans les sections précédentes, à savoir que:

- (i) l'appareil pour fonctionner dans la bande 5150-5250 MHz est réservé à une utilisation en intérieur afin de réduire les risques d'interférence nuisible aux systèmes mobiles par satellite co-canal;

déclaration

Les changements ou les modifications apportés à cette unité n'étant pas expressément approuvés par la partie responsable de la conformité pourraient annuler l'autorité de l'utilisateur à utiliser l'équipement

Cet équipement doit être installé et utilisé à une distance minimale de 20 cm entre le radiateur et votre corps